

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*LIP, art. 83.1*).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (*LIP, art. 83.1*).

Nom de l'établissement :	École Alternative Des Cheminots
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-06-16
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-06-16

Constats dégagés	- L'application du plan de lutte a permis d'améliorer la communication entre les parents et le personnel, à ce qui a trait à la violence et l'intimidation. - La présence des parents à l'école favorise la communication et la prise en charge rapide et efficace des situations à risque. - Les membres du personnel savent qu'ils peuvent se référer à la direction ou à la responsable du service de garde pour être soutenus dans leurs interventions. - La concertation entre le service de garde et les intervenants (enseignants, TES, PSED) pour la planification et la mise en œuvre des interventions de niveau 2 (récréations supervisées, les ateliers des « conseils de Valy ») ont eu un impact significatif sur la diminution des gestes de violences et la diminution des comportements non valeureux. - Le réinvestissement du contenu des ateliers lors des conseils de classe a favorisé l'utilisation d'un langage commun au sein de l'école. - L'enseignement explicite des comportements attendus par les élèves du comité du service de garde a eu un effet positif sur la compréhension commune des attentes. - Appréciation des parents à l'égard du café-rencontre portant sur la neurodiversité et sur les stratégies d'intervention. - Il y a peu d'événements en lien avec les violences à caractère sexuel ou lié à la couleur et à l'origine ethnique et ces événements ont rapidement été pris en charge.
Priorités	1. Augmenter les comportements de savoir-vivre et savoir-être respectueux des élèves : comité harmonie 2. Arrimage, gradation des interventions et développement d'une compréhension commune de Valy le Valeureux 3. Poursuivre la mise en place des mesures pour assurer le suivi des dossiers entre les divers intervenants (SOI) – implantation au SDG en 25-26 4. Poursuite des cafés-rencontre pour soutenir les parents en lien avec les interventions à privilégier.

Signature de la direction d'établissement 2025-06-16

Signature de la présidence du conseil d'établissement 2025-06-16